

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 janvier 2020**

Décision n° **CP-2020-3675**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville d'une propriété située 60 avenue du 11 novembre 1918

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 2 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 14 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

Commission permanente du 13 janvier 2020**Décision n° CP-2020-3675**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville d'une propriété située 60 avenue du 11 novembre 1918**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Par arrêté n° 2019-09-26-R-0667 du 26 septembre 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de 4 lots de copropriété situés 60 avenue du 11 novembre 1918 à Tassin la Demi Lune, pour un montant de 166 000 € plus 6 000 € de commission d'agence à la charge de l'acquéreur -bien cédé libre-.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit de 4 lots de copropriété répartis comme suit :

- lot n° 1, un appartement T3 au rez-de-chaussée de 55,98 m² représentant 104/1 000 de quote-part des parties communes,
- lot n° 14, une cave représentant 1/1 000 de quote-part des parties communes,
- lot n° 28, un emplacement de stationnement en extérieur représentant 3/1 000 de quote-part des parties communes,
- lot n° 29, un emplacement de stationnement en extérieur représentant 3/1 000 de quote-part des parties communes,

le tout bâti sur un terrain propre, cadastré AL 317, AL 320 et AL 322, d'une superficie totale de 1 510 m², situé 60 avenue du 11 novembre 1918 à Tassin la Demi Lune.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Tassin la Demi Lune, qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux à Tassin la Demi Lune qui en compte 14,48 %.

Par ailleurs, monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, par arrêté n° 69-2017-12-11-008 du 11 décembre 2017 a constaté la carence de production de logement social à Tassin la Demi Lune, suite au bilan triennal solidarité et renouvellement urbain (SRU) 2014-2016.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville s'est engagée à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 172 000 € correspondant au montant de la préemption et admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) -bien cédé libre-, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

La Ville aura la jouissance du bien, à compter de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 15 octobre 2019 figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 172 000 €, à la Ville, de 4 lots de copropriété cédés libres, situés 60 avenue du 11 novembre 1918 à Tassin la Demi Lune, cadastrés AL 317, AL 320 et AL 322 d'une superficie totale de 1 510 m², dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 28 janvier 2019 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4511.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 172 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2020.